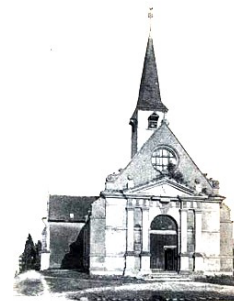




PÈLERINAGE PASTORAL



du lundi 16 au vendredi 20 septembre 2019

UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PELERIN

à renvoyer, complété, accompagné de la copie de votre pièce d'identité et de l'acompte à

Service diocésain des pèlerinages
Maison Diocésaine - 1 rue de Berry - 41000 BLOIS
Tél : 02 54 57 26 48 - Courriel : pelerinage@catholique-blois.net

Contact paroissial : P. Sinelle 07 72 14 92 90 sinelli@orange.fr

Après lecture et acceptation du programme joint et des conditions de réservation relatives au pèlerinage à Notre Dame du Laus, voici mon inscription.

Monsieur, Madame, père, sœur (1)

Nom (d'usage ou d'épouse)

Prénom(s) :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Date et lieu de naissance :

Tél. fixe : / / / / Tél. mobile : / / / /

Nationalité :

Courriel :@.....

Carte nationale d'identité (1) ou passeport (1)

n° :

Délivré(e) le :par :

Expire le :

Joindre la photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso (sur une même page) ou du passeport (page de la photo + page de l'adresse).

(1) : rayer les mentions inutiles

Coût global du pèlerinage

Ne comprenant que **(1)** :

- ✓ le transfert aller/ retour entre Mondoubleau (+arrêts Vendôme Blois) et N.D. du Laus en autocar de tourisme,
- ✓ le pourboire pour le chauffeur de l'autocar,
- ✓ l'hébergement taxe de séjour comprise,
- ✓ participation sanctuaire
- ✓ le prix de la souscription à l'assurance MSC.

Hébergement hôtellerie

Je souhaite être logé ↗

Type de Chambre	Coût/jour/ personne	Coût par personne pour 4 nuits	Montant de la chambre souhaitée
1 lit avec sanitaires	54.50€	218.00€	
2 lits avec sanitaires	43.50€	174.00€	
1 lit avec lavabo	38.50€	154.00€	
2 lits avec lavabo	34.50€	138.00€	
Sous-total (2)		€
Montant global des frais détaillés ci-dessus (1)			131.00€
Coût total par personne (1) +(2)			

Pour les chambres de 2 personnes :

Je souhaite partager ma chambre avec :

Acompte de 100,00 € à verser avec le bulletin d'inscription

Solde à régler pour le 30 avril 2019

Les chèques bancaires sont libellés à l'ordre du service diocésain des pèlerinages

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (impératif)

Nom, prénom :

Lien de parenté :

Téléphone :

Barème des frais d'annulation

Tout pèlerin peut se désister en cas de nécessité, en produisant un justificatif.

Sinon, celui-ci restituera à l'organisateur, pour retenue pour frais :

Un montant de 100,00 €, à plus d'un mois du départ (jusqu'au 14 août inclus),

Un montant de 150,00 €, à moins d'un mois du départ (à partir du 15 août).

À, le

Signature :

Registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM 041110003